

**COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE pour modification des statuts
et ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE pour approbation des comptes
de l'exercice 2013 et renouvellement du Conseil d'Administration.**

Dimanche 6 avril 2014 - 17h00 – Salle de l'ancienne mairie à St-Quay-Portrieux.

Etaient présents : Nicole Guillemot, Annie Le Querré, Daniel Tarin, Jeanne Michard Hervo, Henri Hydrio, Nicole Dubois, Lucienne Miranda, Yves Conan, Gisèle Moranski, Marie-France Houchard, Gaït Moizan, B-Heurtel, Erwan Barbey-Chariou, Pfister Pascal, Lathuillère Sophie, Denis Roques, Olivier Bocher, Alain Gaubert, Françoise Le Meur, Jacques Martin, Huguette Lorleac'h, Denise Huet, Yvonne Thomas, Henri Thomas, Yann L'Hospitalier, Solange L'Hospitalier, Lydia Couder, Jean-Claude Adout, Brigitte Riffaud, Alain Riffaud, Patrick Ladroue, Marina Cauli, Gilles Mevel, Philippe Hery, Catherine Kerdal, Clément Lacour, Yves Blanchet, Marianne Danguis, Patrice Bouvet, Joelle Bouvet, Patrick Panaget, Sylviane Panaget, Yves Moufok, Virginie Moufok

Pouvoirs reçus : Aude de Linares, François Le Blais, Philippe Coppin, Emmanuel Lemarchand, Marie-Pierre Lefebure, Jeannine Detembel, Rosine Cadoret, Pascal Bugnot, Brigitte Bugnot, Yann Lozet.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le président Yves Moufok anime la réunion.

Il rappelle les trois buts de l'association :

- Promouvoir et animer le quartier
- Accueillir les nouveaux arrivants
- Proposer à la municipalité des améliorations du cadre de vie

Il remercie tous les habitants, les commerçants, la municipalité, les trois autres comités de quartier et les associations quinocéennes qui ont soutenu les actions du comité depuis sa création en juillet 2009.

• **L'Assemblée générale extraordinaire débute.**

Le président présente pour approbation :

- **la modification des statuts d'une partie de l'article 6 :**

"Le Conseil d'Administration est élu pour 6 ans et se renouvelle par tiers tous les 2 ans" à remplacer par "Le Conseil d'Administration est élu pour 3 ans et se renouvelle par tiers tous les ans".

La majorité présente, moins une abstention, approuve et vote cette modification des statuts.

- **L'ajout de la mention suivante à l'article 6 :**

"Le Conseil d'Administration ne peut compter parmi ses membres d'élus municipaux".

La majorité présente, à l'unanimité, approuve et vote cet ajout aux statuts.

- **L'Assemblée générale ordinaire débute.**

Alain Riffaud, trésorier, présente les bilan financier et rapport moral de l'exercice 2013

Année 2013

COMPTE DE RESULTAT

REPORT A NOUVEAU			1924,57
RECETTES			
COTISATIONS		642,00	
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	
AUTRES RECETTES		7,07	
PRINTEMPS DU PORT		3248,12	
BOUQUINOCEENS		1144,43	
VIN CHAUD		361,41	
ANIMATIONS ETE		2398,90	
DEPENSES			
FONCTIONNEMENT	752,60		
PRINTEMPS DU PORT	2775,12		
BOUQUINOCEENS	752,43		
VIN CHAUD	473,88		
ANIMATIONS ETE	2398,90		
RESULTAT	7152,93	7801,93	649,00
COTISATIONS 2014 COMPTABILISEES EN 2013		20,00	20,00
REPORT A NOUVEAU AU 01/01/2014			2593,57

Le président soumet le bilan financier et le rapport moral de l'exercice 2013 au vote de l'assemblée qui les approuve à l'unanimité.

- **Le président présente le bulletin d'adhésion 2014 :**

Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à 12€ par personne et à 20€ pour un couple.

- **Renouvellement du Conseil d'Administration :**

Cinq membres sortent du Conseil d'Administration : Jean-Claude Adout, René Le Cam, Erwan Barbey-Chariou, Christelle Daniel et Eric Lefebure.

Cinq membres entrent au Conseil d'Administration : Marie-Pierre Lefebure, Pascal Pfister, Yves Blanchet, Marie-France Houchard et Gaït Moizan.

Le nouveau Conseil d'Administration est composé des 19 membres : Thierry Houchard, Silou Imbernotte-Blanchet, Patrice Bouvet, Marcel-Henri Moizan, Marina Cauli, Alain Riffaud, Christophe Teilletch, Géraldine Leparc, Olivier Bocher, Yves Conan, Catherine Kerdal, Denise Huet, Marie-Pierre Lefebure, Pascal Pfister, Yves Blanchet, Marie-France Houchard et Gaït Moizan. Virginie Moufok, Yves Moufok.

Concernant la composition des membres du bureau, il est proposé d'y procéder lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration. L'assemblée générale approuve cette proposition.

- **Le président présente le planning des activités 2014 comme suit et des subventions municipales** pour les soutenir :

« Fête des voisins » le jeudi 29 mai place Ste-Anne,

« Les printemps du port » le samedi 7 juin, vide-greniers dans les rues du port et le dimanche 8 juin, déjeuner, tombola, championnat de pop-pop et concert gratuit dans les Jardins du port (1000€ de subvention municipale),

« Concerts d'été au Portrieux » les samedis 12 et 19 juillet, 2, 9, 16 et 23 août dans la rue Clémenceau, les Jardins du port et sur la terrasse du Poisson Rouge (2400€ de subvention municipale)

« Installation de filets de pêche et de fleurs sur le parcours de la procession de Ste Anne » le samedi 26 juillet dans les rues du Portrieux,

« les Bouquinocéens » vide-greniers du livre, toutes collections, vieux papiers, magazines, dvd, disques, jeux, dans les rues du Portrieux (850€ de subvention municipale),

« Vin chaud, chocolat chaud » dimanche 28 décembre dans les Jardins du port.

- Il est ensuite proposé **la constitution de 3 groupes de réflexion** auxquels chacun peut s'inscrire à l'issue de la réunion :

1/ le choix des groupes musicaux pour les animations

2/ la particularité culturelle du Portrieux à travers ses peintres d'hier et d'aujourd'hui

3/ l'évolution du site internet www.portrieux.com.

- Le président propose aux participants de s'exprimer librement avant de clore la réunion.
Une **proposition est faite de mettre au vote lors de la prochaine assemblée générale en 2015** le rajout suivant à l'article 6 des statuts après « Les administrateurs du comité de quartier sont élus pour trois ans. Ils sont renouvelables par tiers chaque année » :

« Après le recensement des administrateurs ne souhaitant pas se représenter qui entrent automatiquement dans le tiers sortant, si la désignation d'autres administrateurs sortants est rendue nécessaire, elle se fera par tirage au sort parmi les élus en place depuis la première année de fonctionnement du comité de quartier. Les administrateurs sortants peuvent se représenter pour un nouveau mandat de trois ans. »

- Le président remercie tous les participants, déclare l'assemblée générale close et propose à chacun de se réunir autour d'un pot de l'amitié.